

**COMPTE RENDU**  
**Réunion des comités de pilotage d'animation des sites Natura 2000**  
**« Montagne de la Moure et Causse d'Aumelas » FR 9101393**  
**« Garrigues de la Moure et d'Aumelas » FR 9112037**  
**du 12/02/2019**

**Présents :**

BERTOLINI Jean-Pierre	Maire de Saint Paul et Valmalle,
BRUNET Patrick	Comité départemental de spéléologie 34,
CARRE Blandine	Groupe Chiroptères Languedoc-Roussillon,
CARRER Antoine	La Salsepareille,
CHOUPIN Méлина	Communauté de Communes Vallée de l'Hérault,
FERRANDO David	Conseiller municipal à Vendémian,
FEYSSEL Romain	Technicien forestier – ONF,
GITENET Pierre	EDF Energies renouvelables – France,
JANNIN Stéphanie	Adjointe Montpellier Métropole Méditerranée,
LEVIOL Julian	Chargé de mission SMBT,
MASTRI Bruno	UNICEM LR,
MAIGRE Pierre	Président LPO 34,
MICHEL Thomas	Demain la Terre !,
NEGRIER Béatrice	Conseillère régionale – Occitanie,
PASTOR Julie	EDF Energies renouvelables – France,
PERETTI Mathieu	Direction Départementale des Territoires et de la Mer 34,
PFLEGER Camille	Chargé de mission SMBT,
PRONGUE Valérie	Conseillère municipale à Vendémian,
RAVAYROL Alain	La Salsepareille,
REY Denis	Coordonnateur pôle conservation – LPO 34,
SAINTPIERRE Michel	Président du comité de pilotage des sites « Montagne de la Moure et causse d'Aumelas », « Garrigues de la Moure et d'Aumelas », Maire d'Aumelas,
TEYSSERENC Xavier	CRPF et Syndicat des Propriétaires Forestiers.

**Excusés :**

ADGE Jacques	Maire de Poussan
MILLET Jérôme	Sous-Préfet de Lodève
CONSTANT Agnès	Maire de Saint Pargoire, Vice-Présidente Environnement CCVH,
DELGA Carole	Présidente du Conseil Régional - Occitanie
MARTY Robert	Adjoint au maire de Courdonterral,
MESQUIDA Kléber	Président du Conseil Départemental de l'Hérault,
MORERE Nicole	Conseillère départementale de l'Hérault,
POUESSEL Pierre	Préfet de l'Hérault,
SOTO Jean-François	Conseiller départemental de l'Hérault,
TONDON Laure	Maire de Montbazin,
VILLARET Louis	Président de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault.

Le diaporama est téléchargeable en ligne <http://valleeherault.n2000.fr/> (onglet « Montagne de la Moure et causse d'Aumelas », rubrique « pour aller plus loin »).

Ordre du jour

- Présentation succincte des sites
- Bilan des 3 premières années d'animation (2015-2017)
- Présentation et bilan de l'année 2018,
- Présentation et validation des actions prévues pour 2019,

Michel Saintpierre accueille les membres du comité de pilotage, les remercie pour leur présence et présente l'ordre du jour.

[Présentation et bilan de l'année 2018 \(voir diaporama\)](#)

Concernant la rénovation du **mas de Terrus**, Blandine Carré se dit particulièrement satisfaite que ce projet ait pu aboutir. Un tel gîte est particulièrement bienvenu dans un contexte généralisé de diminution des gîtes en bâtis, notamment du fait de la rénovation qui peut les rendre inaccessibles aux chauves-souris.

A propos des **animations grand public**, Thomas Michel fait remarquer que les paysages du causse sont peu connus, comparés aux gorges de l'Hérault ou au Salagou, et que les participants sont souvent surpris de ce qu'ils découvrent. Les animations ont donc tout leur sens pour faire connaître la valeur écologique de ce territoire méconnu des habitants.

Dans un contexte récurrent de diminution des subventions, la question de la pertinence de la **lettre d'information** est posée. L'idée de greffer une info Natura 2000 plus régulière au travers des lettres des collectivités, probablement plus lues par les habitants, est suggérée. Béatrice Négrier ajoute que la distribution de papier n'est pas vraiment écologique. L'idée de la création d'une lettre plus technique et plus régulière à destination uniquement des membres du COFIL est proposée. Mathieu Peretti insiste sur l'importance du suivi des actions et de l'information sur l'avancée des projets.

Jérémie Demay fait part d'un constat alarmant sur le territoire : les **remblais** se multiplient, souvent au détriment des pelouses à brachypodes rameux, habitats que l'on cherche par ailleurs à préserver avec Natura 2000. Cet automne, des allers-retours de camions ont été constatés sur le causse et signalés à la DDTM. La terre apportée, sur environ 2 ha et 1 mètre d'épaisseur, viendrait de remblais de chantiers. Cela pose deux problèmes principaux : d'une part, on détruit un habitat et d'autre part on risque d'apporter des espèces exotiques envahissantes. Le CEN suppose que cette pratique vise à créer des cultures à vocation cynégétiques.

Au-delà de l'identification des propriétaires, Patrick Brunet et Alain Ravayrol suggèrent d'identifier les entreprises qui sont à la source de ces remblais, assez probablement issus de chantiers qui se multiplient sur Montpellier ou le littoral.

Michel Saintpierre connaît bien la situation soulevée par le CEN, qui relève de deux problématiques distinctes. D'une part, du **remblai** a été déposé en bord de route afin d'empêcher l'accès aux raves-party. Il précise qu'en tant que maire, il n'a pas de solution alternative à proposer. D'autre part, lui aussi a constaté les allers-retours de camions. Il a questionné le propriétaire des parcelles qui a confirmé la volonté de faire des **cultures faunistiques** pour valoriser le sol.

Michel Saintpierre rappelle que la terre qui sort d'un chantier est considéré comme un déchet et doit être traitée en tant que tel. Logiquement, les entreprises sont tenues de prévoir un plan de gestion des remblais générés par leur chantier.

Stéphanie Jannin rappelle que les communes, quand elles sont à l'origine des chantiers, peuvent demander aux entreprises un reçu attestant que les remblais ont bien été traités dans les règles. Béatrice Négrier ajoute que l'on peut préciser ce type d'exigence dès l'étape du cahier des charges. Bruno Maestri précise que la carrière de Poussan est habilitée à recevoir les matériaux de déconstruction, provenant de chantiers de Sète Agglopol Méditerranée. Après vérification de leur

caractère inerte, ce sont 100 000 tonnes par an qui peuvent être recyclés sur le site, contribuant notamment à améliorer l'intégration paysagère de la carrière.

Stéphanie Jannin fait part de l'expérience de la métropole, laquelle était surtout concernée par des petits dépôts. Une nouvelle organisation des décharges, une modification des tarifs et des PV d'infractions rapidement établis ont permis d'observer une amélioration des pratiques sur le territoire.

Michel Saintpierre souligne que même sur des terrains dont il est propriétaire, l'Etat n'est pas capable d'agir sur les dépôts sauvages. Il serait pourtant bienvenu que l'Etat se montre exemplaire, dans un domaine où ses services n'hésitent pas à rappeler à l'ordre les Maires.

Concernant l'**inventaire des chauves-souris** dans le bâti, Blandine Carré indique que 14 bâtis ont été visités sur 2 jours. Deux principales colonies ont été inventoriées, il est important de prévoir de recontacter (voire d'identifier) les propriétaires pour leur faire part des enjeux en 2019.

Le mas de Lamouroux n'a pas pu être visité, mais il pourrait être intéressant. Michel Saintpierre précise que ce mas vient d'être préempté par le Conseil Départemental dans le cadre de mesures compensatoires du lien.

Antoine Carrer et Alain Ravayrol présentent les premiers résultats de leur étude sur les données GPS de l'**Aigle de Bonelli** qui niche sur le site Natura 2000.

Pour mémoire, l'étude consiste en l'analyse de données GPS de 3 aigles :

- Un aigle de Bonelli mâle équipé d'une balise entre 2009 et 2012
- Un aigle de Bonelli femelle équipé d'une balise entre novembre 2016 et mars 2018
- Un aigle royal (nichant au Sud-Est du causse) équipé depuis juin 2016, données transmises par Christian Itty de l'association Bécot

Les données d'un aigle royal nichant dans les Gorges de l'Hérault ont aussi été utilisées.

L'étude révèle qu'entre 2009 et 2016, le domaine vital de l'aigle de Bonelli a été divisé par 6, passant de 15 500 ha à 2 400 ha. Il s'agit du plus petit domaine vital observé en France. Il s'agit cependant d'un domaine calculé sur l'intégralité du suivi, effaçant de fait par l'accumulation des données les particularités saisonnières du domaine vital. Ainsi, lors de la phase d'émancipation des jeunes aigles, le domaine vital est élargi, atteignant plus de 7 500 ha. Il convient donc ici de considérer le domaine vital comme la succession des emprises saisonnières. Il n'en demeure pas moins qu'il s'agit d'un domaine vital particulièrement restreint pour l'espèce, même pour l'emprise saisonnière maximale calculée.

L'évènement perturbateur principal pouvant expliquer cette réduction drastique du territoire est l'installation du royal au sud du causse en 2015 : la compétition entre les 2 espèces est en effet avérée. A noter également que l'aigle royal qui niche dans les Gorges utilise le plateau du Télégraphe situé au Nord-Ouest du causse.

Deux principaux paramètres s'avèrent importants dans le maintien du Bonelli dans un contexte très contraint par le Royal, au nord et au sud.

D'une part, la ligne Très Haute Tension qui traverse son territoire semble avoir un effet « repoussoir » pour le royal. Autant le Bonelli s'est adapté et utilise abondamment les pylônes comme reposoir et poste d'affût, autant le royal, moins habile et manœuvrier semble éviter de franchir cette ligne.

D'autre part, sur ce site, l'aigle de Bonelli se nourrit principalement d'oiseaux. Les lâchers cynégétiques de perdrix et de faisans, importants dans le secteur, semblent contribuer de manière notable à la ressource alimentaire de l'aigle lors de la période des lâchers et d'abondance de ces proies.

Il est délicat de dissocier les effets des différentes interventions humaines qui se superposent sur le territoire. Néanmoins, il est probable que le pastoralisme (qui représente plus du 1/4 du territoire de

l'aigle) soit un élément clé dans le maintien durable des milieux ouverts, milieux qui constituent des territoires de chasse privilégiés pour l'aigle.

Concernant le parc éolien, les analyses montrent un « effet barrière » identique, que ce soit pour le royal ou le bonelli : les abords sur parc sont fréquentés uniquement là où existent des repaires rocheux, sinon, ils sont évités malgré la présence d'habitats de chasse favorables.

Dans un contexte de renouvellement des mesures compensatoires du parc éolien, Denis Rey explique que 80 ha de mesures doivent être identifiées pour 2019. L'étude peut utilement orienter la localisation et la nature de ces mesures. Alain Ravayrol rappelle la difficulté à dissocier les effets de telle ou telle gestion dans la mesure où tout se superpose.

Xavier Teysserenc appuie l'intérêt du pastoralisme et rappelle la difficulté à installer des agriculteurs. Michel Saintpierre ajoute que le PLU est souvent bloquant pour l'installation, et que l'Etat aide peu les communes à trouver des solutions. David Ferrando indique qu'il y a pourtant des candidats à l'installation. Il ajoute que sur la commune de Vendémian, il n'y a plus de troupeau.

Pierre Maigre souhaite avoir des précisions sur le projet de **plan de gestion du massif de la Moure**. Denis Rey ajoute qu'un appel d'offre a déjà été émis par Sète Agglopol Méditerranée (SAM). Mélina Choupin indique que la CCVH a été sollicitée par la SAM qui souhaite initier un plan de gestion sur ce massif situé au sud-est du causse d'Aumelas. Ce plan de gestion pourrait concerner les territoires de la CCVH et de la Métropole. Après une phase de diagnostic, un plan de gestion sera établi, visant une valorisation éco-touristique du secteur. En tant qu'animatrice du site Natura 2000, Mélina Choupin n'est pas en charge du dossier pour le compte de la CCVH mais le suivra de près pour veiller à la cohérence entre ce plan de gestion et les objectifs de Natura 2000.

Concernant la Métropole, Stéphanie Jannin indique que la structure a délibéré favorablement en décembre dernier sur ce projet. Il s'agit d'un projet transversal, qui, au-delà de la préservation de la biodiversité, pourra également concerner les activités de pleine nature ou encore la gestion pastorale. Michel Saintpierre indique que le projet passera prochainement en conseil communautaire de la CCVH.

Après information d'une diminution de 10 % du budget initialement prévu, le **programme 2019** proposé (voir diaporama) est validé par les participants.

Sur le site Natura 2000 voisin « Plaine de Villeveyrac Montagnac », Julian Leviol rappelle qu'un inventaire concernant le bruant ortolan a été conduit en 2016, montrant une diminution importante des effectifs depuis le diagnostic initial. La question d'une mutualisation d'une étude commune aux 2 sites Natura 2000 en 2019 est posée et sera étudiée par les animateurs.

M. Saintpierre clôt le comité de pilotage et invite les participants à partager le pot de l'amitié.

Le Président du COPIL  
Michel SAINTPIERRE

